



DECISION DU MAIRE N° 9_2026 DM

**Acceptation d'indemnisation sinistre assurances
Borne promenade des Lices**

Le maire,

VU la délibération en date du 28 mars 2026 lui donnant délégation au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le sinistre litige avec Mme Julie PIEDALU, concernant le choc contre la borne levée qui empêche le passage de véhicules de la Promenade des Lices vers la rue du pont neuf à Rabastens, celle-ci a dû être remplacée.

CONSIDERANT l'expertise qui a eu lieu le 24 août 2026 qui signifiant la responsabilité totale à Mme Julie PIEDALU et permet à SMACL de procéder au recours.

CONSIDERANT la prise en charge de ce sinistre par la compagnie d'assurances, SMACL ASSURANCES, après obtention du recours,

DECIDE

Article 1

D'accepter l'indemnisation versée par la compagnie d'assurances SMACL Assurances, d'un montant global de **2 454** euros TTC au titre du sinistre survenu le 03 juin 2026 déclaré sous le n°D2606160326, selon les modalités de versement précisées dans le tableau ci-dessous :

	ESTIMATION VALEUR A NEUF	TVA	TAUX VET	VETUSTE	VETUSTE DEDUITE
DOMMAGES MATERIELS					
Bâtiments					
Immobilier					
- Autre	2 454,00 €	20,0 %	0 %	0,00 €	2 454,00 €
- Remplacement borne identique comprenant main d'oeuvre et fourniture					
Total Bâtiments	2 454,00 €			0,00 €	2 454,00 €
TOTAL DOMMAGES MATERIELS	2 454,00 €			0,00 €	2 454,00 €
TOTAL DOMMAGES	2 454,00 €			0,00 €	2 454,00 €

Article 2

Il est précisé que cette indemnité est à encaisser au compte 75888 du budget de la commune.

Article 3

Le Maire et le Trésorier de gaillac sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision

Article 4

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine séance, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Rabastens, le 08 septembre 2026

Le Maire
Nicolas GERAUD

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE RABASTENS (Tarn)'. The stamp features a central emblem with a sun, a castle, and a river. A large, stylized blue ink signature is written over the stamp. To the right of the stamp, the text 'Le Maire' and 'Nicolas GERAUD' is printed.